

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2011

**VENTES** - Nos marchandises sont vendues prises et agréées en notre usine et voyagent aux risques et périls du destinataire. En conséquence, les destinataires devront vérifier les livraisons et faire toutes réclamations ou réserves auprès des transporteurs seuls responsables des avaries, manquants ou pertes éventuels.

**EXPEDITION et LIVRAISON** : Il est impératif de débiller toute livraison en présence du transporteur. Dans le cas d'un dommage constaté, le faire reconnaître par le livreur, et refuser la marchandise après avoir mentionné sur le bordereau de transport les raisons de votre décision. La jurisprudence accorde exceptionnellement un délai de 24 heures pour signaler l'avarie par lettres recommandées au siège du transporteur et à celui du fournisseur à condition que vos réserves soient préalablement exprimées par écrit sur le bordereau de réception du colis présenté à la livraison.

**DELAIS DE LIVRAISON** - Les délais de livraison indiqués par nous ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent pas d'engagement ferme. Tout retard sur des délais ne pouvant en aucun cas entraîner le versement de dommages et intérêts, ni provoquer d'amputation sur règlement.

**ACCEPTATION ET CONFIRMATION DES COMMANDES** - Toutes les commandes qui nous parviennent soit directement, soit par nos Agents ou Représentants, quel qu'en soit le mode, ne nous engagent que sous réserve de confirmation expresse de notre part, et le contrat de vente ne devient parfait qu'à partir du jour de notre acceptation écrite. Toute commande comporte, de la part de nos Clients, l'acceptation sans réserve, des Conditions Générales de Vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant à leurs propres conditions générales d'achat. Toute modification de commande entraîne l'application du tarif en vigueur.

**PRIX** - En cas de facturation dans une monnaie autre que l'euro, la conversion sera faite au cours du jour de la livraison. Le prix est exclusivement payable à Liffol-le-Grand. Nos mandats ou tout autre mode de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation au lieu du paiement. Toute réduction hors facture du Net à Payer entraîne une modification correspondante de la T.V.A.

**REGLEMENT** - Au comptant, escompte de 2% sous 8 jours date de facture ou par traite à 30 jours fin de mois. Pour toute première commande, 50 % d'acompte et solde départ usine. Nos devis peuvent prévoir le versement d'un acompte.

### CLAUSE PENALE – PENALITES de RETARD

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée sur la facture entraînera l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts de retard calculés au taux de 3 fois le taux légal en cours, outre encore les frais judiciaires éventuels. Les intérêts de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demeure particulière, et courent donc de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

**RESERVE de PROPRIETE** - La propriété juridique de nos meubles ne sera transférée à l'acquéreur, qu'à la date où ce dernier aura intégralement payé le prix. Cette réserve de propriété n'autorise pas l'acheteur à annuler sa commande, cette possibilité étant celle réservée au vendeur. Notre Société pourra invoquer l'application de cette clause, par simple lettre recommandée, avec accusé réception, sans qu'il soit besoin d'aucun acte de justice, même en cas de procédure collective. L'acheteur devra nous laisser pénétrer dans les locaux et reprendre possession de la marchandise impayée. A titre de dommages intérêts, il sera dû à notre société 20 % du prix de vente des meubles revendiqués ou la conservation des acomptes versés, au choix de notre société. Au surplus, notre Client deviendra seul gardien des meubles à compter de la date de la livraison et, bien qu'il n'en soit pas propriétaire, il devra assurer les meubles contre tous les risques. Le contrat de vente pourra par ailleurs être résolu à l'initiative de notre société, par simple courrier, sans préjudice de la réparation du préjudice qu'elle subit à ce titre.

**RESERVE de PROPRIETE INTELLECTUELLE** – Notre Société reste propriétaire de tous les modèles qu'elle crée et qu'elle dessine.

**RETOURS** - Aucun retour ne doit être effectué sans autorisation préalable de notre part. Seuls les articles en bois brut de nos séries catalogue seront acceptés après avis favorable délivré par nos services. Ils devront nous être retournés et nous parvenir dans l'état intégral de leur départ de Style et Confort - Henryot & Cie au plus tard 15 jours après.

**GARANTIES** - Dans tous les cas, notre responsabilité et notre garantie ne pourront être invoquées que si le client a exécuté les obligations qui lui incombent concernant le paiement de nos factures. Par ailleurs, le défaut de conformité à la commande devra être notifié par le client à notre société par écrit, dans le délai de 15 jours suivant la livraison. Passé ce délai, la garantie de conformité ne pourra plus être mise en œuvre.

**RETELEMENTS** – Afin d'éviter des envois superflus, nous vous recommandons de nous laisser le soin de commander les coupes chez les divers fournisseurs de tissus-cuir-passementerie (*dont vous voudrez bien nous indiquer le nom de l'Editeur – la Référence – le coloris*). Cette façon de faire devrait permettre l'utilisation rationnelle et optimum des métrages. Bien entendu, ils vous seront facturés au tarif confidentiel de ces dites maisons, majorés éventuellement des frais de port et d'emballage que nous aurons nous-mêmes supportés. Cependant, nous déclinons toute responsabilité sur la qualité des revêtements, et les conséquences qu'entraîneraient une défaillance quelconque de ceux-ci, quel que soit le temps écoulé après la pose.

**JURIDICTION** - De convention expresse, et nonobstant toute clause contraire à laquelle nos Clients sont présumés renoncer, en cas de litige ou de non-paiement, les Tribunaux du siège de notre société sont seuls compétents.